

Décision

Générale

colonial

Décision n° 240-178-1911 Mutation.

n° 240-178-1911

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

29 août 1911

Numéro JO

n° 178 du 01/09/1911

Date du numéro

1 septembre 1911

TEXTE INTÉGRAL

M. le capitaine Bouet, Commandant la Brigade, est chargé de l'étude des questions se rattachant à l'organisation de la brigade et de celles à prendre en vue de la défense du chef-lieu et de la colonie. M. le lieutenant Grimaldi est chargé de la préparation de la correspondance militaire du Gouverneur avec le Ministre des Colonies et le Gouverneur Général de Madagascar, et de la topographie du chef-lieu et d'autres points à désigner ainsi que de l'armement. M. le lieutenant Depui, est chargé du bureau de recrutement et des réserves et adjoint au juge du tribunal indigène pour les contestations judiciaires entre gardes de la brigade et indigènes.